



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel

MC.DEC/2/08

26 juin 2008

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

DÉCISION No 2/08
RECONDUCTION DANS SES FONCTIONS
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OSCE

Le Conseil ministériel,

Rappelant la décision prise par le Conseil ministériel de la CSCE à sa troisième Réunion, à Stockholm, en 1992, de créer le poste de Secrétaire général et sa Décision No 15/04 en date du 7 décembre 2004 (MC.DEC/15/04) sur le rôle du Secrétaire général de l'OSCE,

Rappelant sa Décision No 1/05 en date du 10 juin 2005 (MC.DEC/1/05) sur la nomination de M. Marc Perrin de Brichambaut en qualité de Secrétaire général de l'OSCE pour une période de trois ans à compter du 21 juin 2005,

Tenant compte de la recommandation du Conseil permanent,

Décide de reconduire M. Marc Perrin de Brichambaut dans ses fonctions de Secrétaire général de l'OSCE pour un mandat de trois ans à compter du 1er juillet 2008 en dérogation aux périodes de service prévues dans la décision prise lors de la troisième Réunion du Conseil ministériel de la CSCE tenue à Stockholm en 1992.